ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

Votez du 3 au 10 décembre

VOTE ÉLECTRONIQUE · 100 % EN LIGNE

Aucun vote papier · 1 élection - 2 plateformes - 3 votes

Cfdt:

DDI 2026

⚠ **Information essentielle : Chaque agent doit exprimer trois votes sur deux plateformes différentes.**
Vous devez voter pour le **CSA de votre DDI** ET pour le **CSA Ministériel** et **CAP/CCP** des **MSO**.
Rendez-vous au préalable sur l'**ENSAP** pour récupérer vos **deux codes de vote distincts.**

Je repère mes scrutins

CSA de ma DDI 1 vote
CSA de votre DDI

MSO 2 votes
CSA ministériel
CAP ou CCP de votre corps

J'active mon compte électeur dès aujourd'hui

CSA de ma DDI

Munissez-vous de votre **numéro de matricule** (disponible sur mon self mobile, self agent ou sur la liste des électeurs affichée dans votre DDI) et activez votre compte sur le portail dédié :

https://electionspro2026.interieur.gouv.fr

MSO

Connectez-vous sur le portail MSO pour initialiser votre compte :

https://electionsprofessionnelles2026.social.gouv.fr

Je récupère mon code de vote sur l'ENSAP

CSA de ma DDI

Connectez-vous sur votre espace personnel **ENSAP dans Mes doc.employeur**. Téléchargez votre code de vote attribué spécifiquement au **CSA de votre DDI**.

ensap.gouv.fr

MSO

Connectez-vous sur votre espace personnel **ENSAP**. Téléchargez votre code de vote attribué spécifiquement au **CSA Ministériel des MSO**.

ensap.gouv.fr

Du 3 décembre à 9h00 au 10 décembre à 17h00, je vote en ligne

CSA de ma DDI

Allez sur votre compte électeur nouvellement créé. Accédez à votre **Espace personnel**, puis cliquez sur le bouton « **Je vote** ». Saisissez le code de vote spécifique au CSA de votre DDI récupéré sur l'ENSAP.

https://electionspro2026.interieur.gouv.fr

MSO

Allez sur votre compte électeur nouvellement créé. Accédez à votre **Espace personnel**, puis cliquez sur le bouton « **Je vote** ». Saisissez le code de vote spécifique au CSA M du MSO récupéré sur l'ENSAP.

https//electionsprofessionnelles2026.social.gouv.fr

Assistance

CSA de ma DDI	MSO
Assistance téléphonique du MI au **01 80 15 43 21**.	Assistance téléphonique des MSO au **0 970 809 803**.

ASTUCE	L'équipe **CFDT** est **là pour vous aider**, n'hésitez pas à la contacter.

En décembre, votez CFDT c'est votez pour vous